

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 7 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membre suppléant** Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Jean Louis HOTTLET, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS à Denis BANDELIER, Marie Lise Lhomet à Josette BESSE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Jean Claude TOURNIER à Jean RACINE, Cédric PERRIN à Bernard TENAILLON.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Dominique TRELA est désigné.

2017-08-20 Dérogation au repos dans les commerces de Delle-Joncherey-Grandvillars et Beaucourt

Rapporteur : Pierre OSER

Vu la demande de l'association des commerçants de Delle, Joncherey, Grandvillars et Delle et des commerces cités.

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques fixant de nouvelles règles concernant les ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche.

Désormais les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle, par décision du Maire après avis du conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an à partir de 2016. Dès lors que la demande porte sur plus de 5 dimanches, un avis conforme de l'établissement public de coopération intercommunale est également requis. La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

En contrepartie, les salariés ont droit à :

- un salaire au moins double (soit payé à 200 % du taux journalier),
- et à un repos compensateur, équivalent en nombre d'heures travaillées ce jour-là, payé dans le cadre du maintien du salaire mensuel.

Si le repos dominical est supprimé avant une fête légale, le repos compensateur doit être donné le jour de cette fête.

Dans les commerces de détail alimentaire de plus de 400 m², si un jour férié est travaillé (sauf pour le 1^{er} mai), il est déduit des dimanches désignés par le Maire, dans la limite de 3.

L'association des commerçants et artisans de Delle, Joncherey, Grandvillars a fait parvenir sa demande d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2018 aux communes de Delle, Joncherey et Grandvillars.

Cette demande porte sur les dimanches suivants :

14 Janvier 2018	à l'occasion des soldes d'hiver,	02 Décembre 2018	En raison des fêtes de fin d'année
10 juin 2018	pour la braderie des commerçants	09 Décembre 2018	
01 Juillet 2018	pour les soldes d'été	16 Décembre 2018	
25 novembre 2018		23 Décembre 2018	
		30 décembre 2018	

Le 10 juin est spécifique à Delle pour la Braderie des commerçants. Les autres dates ressortent du calendrier départemental.

→ Commerces de vente automobile

Les services de l'Etat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie proposent pour 2017 de traiter à part le cas des concessionnaires automobiles.

Le calendrier proposé par ces instances a été soumis à l'avis des concessionnaires présents, notamment sur la ville de Delle, et il porte sur les dimanches suivants :

21 janvier 2018
18 mars 2018
17 juin 2018
16 septembre 2018
14 octobre 2018

Conformément à l'article R3132-21 du Code du Travail, les organisations d'employeurs et de salariés intéressées ont été saisies pour avis.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

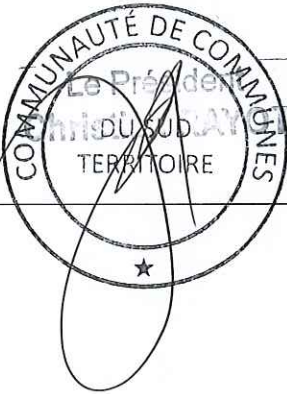
- d'émettre un avis favorable à l'ouverture dérogatoire des commerces de détail les dimanches 14 janvier 2018, 10 juin 2018, 1 juillet 2018, 25 novembre 2018, 2 décembre 2018, 9 décembre 2018, 16 décembre 2018, 23 décembre 2018, 30 décembre 2018.
- d'émettre un avis favorable pour les commerces de vente automobile les dimanches 21 janvier 2018, 18 mars 2018, 17 juin 2018, 16 septembre 2018, 14 octobre 2018 pour les communes de Beaucourt, Delle, Joncherey et Grandvillars.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

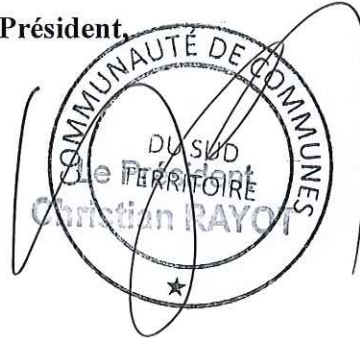
Et publication ou notification le

13 DEC. 2017

Le Président,



Le Président,



10/10/10

10/10/10